

Bruxelles, le 18 juin 2026  
(OR. fr)

10815/26  
ADD 1

LIMITE

API 140  
INF 189

#### NOTE POINT "A"

---

Origine:	Comité des représentants permanents (2 <sup>e</sup> partie)
Destinataire:	Conseil
N° doc. préc.:	8951/26; 8953/26; 8954/26 + ADD 1
Objet:	Accès du public aux documents - Demande confirmative n° 22/c/01/26 - Approbation de la réponse du Conseil = Déclaration

---

#### **Déclaration de la Belgique, de la France, des Pays-Bas, de la Roumanie et de la Slovénie sur la communication du document présentant l'état de suivi de la Facilité européenne pour la paix s'agissant de l'Ukraine**

La Belgique, la France, les Pays-Bas, la Roumanie et la Slovénie s'opposent à la publication de cette dernière version du document telle que proposée par le SGC.

Le document WK 7935/2025, produit par le SEAE, présente un état de suivi de la Facilité européenne pour la paix s'agissant de l'Ukraine. Il comporte de nombreuses indications sur les livraisons d'équipement militaire à l'Ukraine.

Sa divulgation, même partielle, présente un double risque, à la fois en matière de défense et de relations internationales, deux intérêts publics susceptibles de justifier un refus de communication sur le fondement de l'article 4 § 1 du règlement 1049/2001.

En effet, alors qu'il existe de nombreuses attaques informationnelles sur le soutien à l'Ukraine, les informations ainsi rendues publiques sont susceptibles d'interprétations erronées voire d'instrumentalisations, dans un sens préjudiciable aux intérêts de l'Union et la protection des intérêts susmentionnés.

---

